Image not found or type unknown

Une mairie peut elle réclamer un règlement de copropriété pour délivrer une DP

Par **Hossegor**, le **05/02/2020** à **20:00**

Bonjour,

La Mairie de Bayonne me réclame le reglement de copropriété pour s'assurer de la compatibilité de mon projet avec ce reglement. Il me semble que le dossier ne devrait etre regardé qu'au strict respect des règles du PLU et ou ABF. Que les rapports entre copropriétaires ressortent exclusivement du droit privé.

A noter qu'une premiere opposition à été faite au travaux (points de détails architecturals) que ne figure pas dans l'opposition de cette premiere DP de références à ce réglement de copropriété.

Cerise sur le gateau des obstacles dréssés, des pieces manquantes ont été réclamé sur ce second dépots de dossier et cette demende du reglement n'a été faite qu'aprés la demende de piece complémentaires.

Merci de vos commentaires

Par **youris**, le **05/02/2020** à **20:07**

bonjour,

la mairie n'est pas concernée par votre règlement de copropriété, son respect dépend du syndic et de votre assemblée générale.

la mairie peut se procurer ce document auprès du service de la publicité foncière.

voir ce lien: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2127

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés